Annexe 2

Programme de français de première des voies générale et technologique

Sommaire

Préambule

L'étude de la langue au lycée

I – Présentation générale

II – Étude de la langue : objets d'étude

III – Étude de la langue : mise en œuvre

IV – Étude de la langue : activités et évaluation

Programme

I – Présentation générale

II – Contenus

III – Remédiation, approfondissement, évaluation

Préambule

Le programme de français de première poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus scolaire des élèves : la constitution d'une culture personnelle, la consolidation de leurs compétences fondamentales d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l'enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d'exercices variés de lecture, d'écriture et d'expression orale ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d'apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir et sur la société. Cela passe par l'acquisition de connaissances solides dans la discipline, notamment dans les domaines de l'analyse littéraire et de l'histoire littéraire ;
- structurer cette culture en faisant droit à la sensibilité et à la créativité des élèves dans l'approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à la dimension historique qui permet de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l'appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d'analyse et d'interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l'esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l'écrit comme à l'oral mais aussi d'analyser les stratégies argumentatives des discours lus ou entendus ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation, en coopération avec le professeur documentaliste.

Ces finalités sont en relation étroite les unes avec les autres. L'enseignement qui les vise suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures nombreuses et sur l'étude de textes majeurs de notre patrimoine littéraire. Les divers exercices et activités du cours de français contribuent à la mise en œuvre de cette progression. L'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières. Celles-ci permettent de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves.

La discipline vise à transmettre la connaissance et le goût de la langue ainsi que le plaisir de la littérature, à encourager les pratiques de la parole, de l'écriture et de la lecture qui sont au cœur des humanités, pour favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des œuvres. Elle permet ainsi l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation. Elle joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et l'éducation de la sensibilité et du goût. À travers la fréquentation des œuvres et des textes de la littérature, elle contribue également à enrichir l'expérience des élèves, leur approche des questions éthiques, leur connaissance du monde et d'autrui. Elle prend ainsi sa place au carrefour des arts et des humanités.

L'étude de la langue au lycée

I – Présentation générale

Si l'étude de la littérature constitue le cœur de l'enseignement du français au lycée, le travail sur la langue doit y retrouver une place fondamentale, comme c'est le cas au collège, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. Le développement de cette maîtrise recouvre donc deux aspects complémentaires :

- l'amélioration de la compréhension et de l'expression écrites et orales (*compétences langagières*).
  Il s'agit d'un travail qui permet à l'élève d'enrichir son lexique, de structurer sa pensée par le mot le plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un auteur, d'en proposer une reformulation, d'appréhender et de manipuler la structure syntaxique d'une phrase, de s'approprier le fonctionnement et les nuances de sa langue.
- l'acquisition d'un vocabulaire technique permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire (*connaissances linguistiques*) et d'accéder à l'implicite. Ces connaissances linguistiques portent sur les classes grammaticales, les différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que sur les notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à des termes (*métaphore, adjectif, subordination, focalisation, assonance,* etc.) dont elles proposent des définitions.

Les compétences de compréhension et d'expression et les connaissances linguistiques sont complémentaires ; elles se nourrissent et s'éclairent mutuellement : une connaissance des principes de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison rend l'expression plus sûre et, inversement, la possession d'un vaste vocabulaire ou l'aisance à bâtir des phrases sont renforcées par le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours.

L'étude de la grammaire n'est pas une fin en soi. Le travail de l'expression écrite et orale s'affranchit du recours systématique au métalangage grammatical. Il est en effet essentiel d'identifier pour le travail d'expression des situations concrètes et des objectifs dont la signification est clairement perçue par les élèves.

II – Étude de la langue : objets d'étude

- **Grammaire**

Les apprentissages du collège doivent être confortés et renforcés tout au long des années de seconde et de première. Parallèlement, plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives ou par des approfondissements. La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique, etc.), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte, etc.), on aborde ainsi progressivement la complexité de la langue.

Ce surcroît d'attention porte au lycée sur les points suivants qui sont travaillés dès la classe de seconde et approfondis en classe de première ou étudiés en classe de première.

Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe (dès la classe de seconde)

Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les règles d'accord abordées depuis le cycle 2, notamment celles entre le sujet et le verbe. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.

Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (dès la classe de seconde)

Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique ; parvenus au lycée, les élèves doivent donc être capables d'identifier une forme verbale. On peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits ou dans la modalisation du propos.

Les relations au sein de la phrase complexe (dès la classe de seconde)

L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : l'étude des rapports entre les propositions (juxtaposition, coordination, subordination) qui a été menée au collège s'enrichit d'une étude sémantique de ces rapports permettant de rendre compte avec précision de l'interprétation des textes.

La syntaxe des propositions subordonnées relatives (dès la classe de seconde)

On s'attache à revoir les subordonnées dont la syntaxe et la relation avec la proposition principale peuvent être source de difficultés. On travaille en priorité la compréhension de la structure des relatives (notamment celles qui sont introduites par *dont*, *auquel*, *duquel*, etc.), en insistant, par exemple, sur ce qui les distingue des conjonctives.

Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels (classe de première)

Le professeur rappelle aux élèves les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels de cause, de conséquence, de but, de condition et de concession, ainsi que les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont en effet essentielles dans l'argumentation, en lecture comme dans l'expression. Pour les besoins du travail de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)

On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au niveau de langue (ou registre) mais on vise à éclairer surtout les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives indirectes (ou enchâssées), souvent peu maîtrisées dans les productions écrites et orales. On peut étudier plus précisément la syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif, notamment). Des prolongements ponctuels vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles. L'ouverture de perspectives pragmatiques, avec la prise en compte des actes de langage dans leur rapport aux types de phrases, offre enfin l'occasion d'approfondir la syntaxe de l'interrogation.

L'expression de la négation (classe de première)

Il s'agit d'étudier les différentes formes de construction de la négation ; l'examen de la phrase négative, de la préfixation et de l'opposition lexicale (antonymie) permet de travailler sur des unités de niveaux différents (mot, proposition) et s'ouvre naturellement à l'expression écrite et orale. À l'échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.) et les niveaux de langue utilisés.

Lexique (classes de seconde et première)

Des activités sont régulièrement consacrées au renforcement des ressources trop souvent négligées du lexique. Si le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hypéronymie, etc.) peut guider ou éclairer ponctuellement l'exploration du lexique, celle-ci doit aussi se déployer au gré des

rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d'exercices mécaniques, afin de mettre au jour les accointances discrètes ou les voisinages féconds entre les mots.

- **Expression écrite et orale**

Sans constituer à proprement parler des objets d'étude à traiter dans un temps qui leur soit dédié, les éléments présentés ci-dessous sont des axes autour desquels peuvent s'organiser tout au long de l'année les activités des élèves.

Il peut s'agir tout d'abord de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- l'expression de la condition ;
- l'expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- l'expression de la comparaison ;
- l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chacun de ces axes, en fonction des travaux écrits et oraux conduits en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu'ils peuvent s'approprier au moyen de courts exercices d'écriture personnelle ou de reformulation (voir *infra*).

Il peut s'agir également de compétences plus générales relevant de la communication, qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du texte :

- adapter son expression aux différentes situations de communication ;
- organiser le développement logique d'un propos ;
- reformuler et synthétiser un propos ;
- discuter et réfuter une opinion ;
- exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques et celui des compétences de compréhension et d'expression étant complémentaires, il est judicieux de consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils ont acquis au cours des activités d'expression écrite et orale. Par exemple, une attention portée aux subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise, notamment pronominales, conclurait utilement un travail sur l'organisation du paragraphe et du texte.

III – Étude de la langue : mise en œuvre

- **L'analyse grammaticale ponctuelle**

Le professeur peut consacrer une partie de la séance à un *moment de grammaire*. Il propose ainsi à ses élèves d'analyser un court énoncé tiré d'un texte à l'étude, avec l'objectif d'identifier une classe de mots, une fonction syntaxique, une structure de phrase ou une relation lexicale. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances acquises au collège ou plus récemment au lycée. Ce moment de grammaire permet en outre de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

- **La leçon de grammaire**

Le professeur peut consacrer une séance à présenter dans le détail un point de grammaire accompagné d'exercices favorisant son appropriation. La leçon de grammaire autonome est une modalité particulièrement indiquée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude signalés plus haut, notamment pour les questions de syntaxe.

Il est toutefois essentiel de combiner la présentation des questions de grammaire avec des exercices de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement,

suppression, adjonction, pronominalisation, passage à la voix passive) qui permettent d'améliorer les compétences d'expression, l'objectif n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais des locuteurs possédant une maîtrise satisfaisante de la langue.

- **L'accompagnement personnalisé**

Selon les situations, l'accompagnement personnalisé est consacré au travail d'expression écrite et orale. Il permet aux élèves de remédier aux difficultés en langue qu'ils rencontrent et qui se traduisent par des défaillances constatées par le professeur à l'occasion des travaux écrits et oraux.

IV – Étude de la langue : activités et évaluation

L'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression, le professeur propose des exercices et activités variés qui à la fois encouragent la réflexion des élèves sur la langue et donnent lieu à des évaluations régulières.

- **Grammaire**

Le professeur peut poser à ses élèves des questions ponctuelles mais régulières portant sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, des nature et fonction des constituants, analyse logique de phrases). Peuvent ainsi être envisagés :

- *la syntaxe de la négation et de l'interrogation* : transformation de phrases, reformulation, etc. ;
- *la syntaxe des relatives* : transformation de phrases (relativisation), commutation avec d'autres types d'expansions, etc. ;
- *les subordonnées circonstancielles :* paraphrase, commutation avec des structures sémantiquement équivalentes (par exemple des groupes nominaux), etc. ;
- *les outils de cohésion textuelle* : repérage de ces outils dans un texte, commutation avec des expressions synonymes, etc.

- **Expression écrite et orale**

Les exercices liés aux épreuves anticipées de français appellent un entraînement méthodique et régulier. Mais au-delà, en fonction de besoins précis de communication et prenant en compte les besoins de ses élèves, le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles. Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe ou introduit pour l'occasion, il peut mettre en évidence des occurrences exprimant telle relation logique qu'il incombe aux élèves d'identifier. Il dresse ensuite avec la classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant ou soutenant la même relation, et propose des exercices de complexité croissante : phrases à compléter, phrases à composer à partir de consignes, rédaction de paragraphes argumentatifs.

L'objectif est de munir les élèves d'outils leur permettant de bâtir des énoncés et des discours de dimensions variées : phrases, paragraphes et textes. Le travail ainsi mené complète la pratique de l'écriture de textes qui, même strictement guidée, ne suffit pas à accroître les compétences d'expression de tous les lycéens, ni à combler leurs lacunes lexicales et syntaxiques.

- **Évaluation**

Les compétences de compréhension et d'expression (orthographe, expression écrite et orale) sont généralement évaluées au lycée de manière globale et indifférenciée à l'occasion des travaux de production écrite (commentaire de texte, dissertation, etc.) ; on ne fait alors

qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble. Si ce type d'évaluation peut correspondre aux visées d'un bilan ou d'un examen, il ne permet pas au professeur de construire des stratégies didactiques pour accompagner les apprentissages des élèves et mesurer leurs progrès.

Par ailleurs, une activité trop systématique (repérage, étiquetage et application) réglée par une feuille de route balisant d'emblée la séance ne garantit pas l'adhésion de tous les élèves. À l'inverse, le fait de réactiver par digression et à contretemps certaines notions connexes ou certains tours mnémotechniques (par ailleurs utiles) peut les rendre moins clairs. Il est donc essentiel de concilier la réitération qui permet l'automatisation et la motivation qui se nourrit du plaisir de comprendre et de progresser. En mettant en œuvre les exercices de grammaire ou d'expression orale et écrite, le professeur prend soin de concevoir des exercices calibrés en fonction d'objectifs précis et explicites pour les élèves.

La maîtrise de l'orthographe demeure une préoccupation constante au lycée : la connaissance et le respect des codes qui règlent une communication claire et précise, partagés par tous, constituent l'un des objectifs fondamentaux de l'enseignement scolaire. Plus généralement, dans l'ensemble des travaux écrits demandés aux élèves, une attention spécifique est portée à la correction de la langue, qui doit être prise en compte dans l'évaluation.

Programme

I – Présentation générale

- **Objectifs**

Dans la continuité de la classe de seconde, l'enseignement du français en première a pour finalités d'élargir et d'approfondir chez les élèves la connaissance et le goût de la langue et de la littérature, de poursuivre la construction et l'appropriation personnelle d'une culture littéraire, ainsi que l'acquisition des capacités d'expression, d'analyse, d'interprétation et de réflexion qu'évaluent en fin d'année scolaire les épreuves anticipées de français. Le travail mené en seconde selon deux perspectives complémentaires, sur des parcours associant un genre et une période d'une part, et sur des œuvres intégrales d'autre part, avait pour objectifs de faire lire des œuvres aux élèves et de structurer leur culture littéraire autour de repères génériques et historiques. Le programme de première réunit pour chaque objet d'étude ces deux orientations, afin de permettre une étude approfondie des œuvres et de l'inscrire dans une connaissance plus précise de leur contexte historique, littéraire et artistique.

Pour atteindre ces objectifs, les professeurs travaillent sur les objets d'étude en proposant aux élèves la lecture de quatre œuvres intégrales auxquelles sont associés des parcours qui prennent la forme de groupements organisés de façon chronologique.

À ces œuvres et parcours définis par un programme national peuvent s'ajouter :

- des prolongements artistiques et culturels, faisant dialoguer textes littéraires, œuvres relevant des autres arts et éclairages critiques et documentaires ;
- des groupements de textes complémentaires, correspondant à des questions littéraires posées par les œuvres et parcours au programme, et qui gagnent à être approfondies par l'analyse d'extraits d'autres œuvres, à quelque époque qu'elles appartiennent.

- **Langue**

Le travail visant à renforcer la connaissance et le sens de la langue pour améliorer la compréhension des textes et la qualité de l'expression écrite et orale des élèves se poursuit au cours de l'année de première. Il a toute sa place dans le travail conduit en classe, en lien avec l'étude des textes et les exercices écrits et oraux. Il s'adapte aux besoins des élèves, dans la perspective des épreuves du baccalauréat, mais aussi des aptitudes qui sont attendues d'eux dans la suite de leurs études et de leur vie professionnelle et sociale.

- **Littérature**

Contenus

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la classe de première, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement son enseignement, de manière à faire acquérir aux élèves une bonne maîtrise des œuvres et des parcours au programme. Le travail mené en classe vise à développer les capacités de lecture et d'expression des élèves, à enrichir et structurer leur culture littéraire et artistique. Le professeur s'attache notamment à rendre les élèves progressivement plus autonomes dans leurs démarches, qu'elles soient de recherche, d'interprétation, ou d'expression écrite et orale et d'appropriation, et capables de développer une réflexion personnelle sur les œuvres et les textes.

Chacun des quatre objets d'étude – la poésie, le roman et le récit, le théâtre et la littérature d'idées – associe une œuvre (ou une section substantielle et cohérente d'une œuvre) et un parcours permettant de la situer dans son contexte historique et générique. Le titre des

œuvres ainsi que l'intitulé et la délimitation des parcours associés sont définis par un programme national renouvelé par quart tous les ans.

La structure des programmes de la voie générale et celle de la voie technologique sont identiques ; les programmes limitatifs sont distincts et tiennent compte du volume horaire de la classe.

Le choix des textes composant les parcours associés est à l'initiative du professeur, dans le cadre du programme en vigueur. Ces textes ne font pas tous nécessairement l'objet d'une explication ; certains d'entre eux peuvent être étudiés selon une perspective plus large.

- L'élève étudie quatre œuvres et les parcours associés : ils sont définis par un programme national de douze œuvres, renouvelé par quart tous les ans.
- La lecture cursive est constamment encouragée par le professeur. Quatre œuvres au moins – une par objet d'étude, toutes distinctes de celles étudiées dans le cadre des parcours – doivent être lues par l'élève.

Dans la mesure du possible, en fonction des œuvres et parcours au programme, le professeur veille à ménager, parmi les lectures proposées aux élèves, une place aux littératures francophones et étrangères, depuis les textes de l'Antiquité jusqu'aux grands textes de la littérature moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité. La participation à des actions autour de la lecture, en lien avec les professeurs documentalistes, est favorisée.

Pour éclairer la lecture des œuvres et des textes composant les parcours par des ouvertures vers les autres arts et pour assurer ainsi une compréhension plus large des contextes et des enjeux esthétiques qui leur correspondent, le professeur propose des prolongements artistiques et culturels.

Il peut par ailleurs proposer, pour approfondir ou remplacer ces prolongements artistiques et culturels, des groupements de textes complémentaires permettant, par une analyse comparée, d'enrichir et de préciser l'interprétation des œuvres ou des textes composant les parcours.

Exercices

L'orientation générale du travail en classe de première est liée à la préparation des élèves aux épreuves anticipées de français. L'entraînement aux exercices de l'écrit et de l'oral est donc déterminant, mais l'acquisition des compétences d'expression, d'analyse et d'interprétation, le développement d'une réflexion autonome et l'appropriation des connaissances que vise l'enseignement du français en première passent par la pratique d'exercices divers, qui ne se limitent pas à ceux figurant à l'examen.

L'élève garde la trace du travail et des activités menés tout au long de l'année. À cet effet, le professeur propose les outils de son choix : carnet de lecture, fiches de révision, travaux de synthèse etc. Il veille également à faire pratiquer le plus régulièrement possible des écrits d'appropriation. Ceux-ci peuvent prendre des formes variées, en fonction des élèves et des objets d'étude : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; jugement personnel sur un texte ou une œuvre ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité, etc.) ; élaboration d'un essai sur l'expérience éthique et/ou esthétique tirée de la lecture ; rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario, etc.

II – Contenus

- **Langue**

Voir, à la suite du préambule, la partie intitulée « L'étude de la langue au lycée », commune aux programmes de seconde et de première.

- **Les objets d'étude**

Entre les bornes fixées pour chaque objet d'étude, le programme national, renouvelé par quart tous les ans, définit trois œuvres - parmi lesquelles le professeur en choisit une - et un parcours associé couvrant une période au sein de laquelle elle s'inscrit et correspondant à un contexte littéraire, esthétique et culturel. L'étude des œuvres et des parcours associés ne saurait donc être orientée *a priori* : elle est librement menée par le professeur.

L'étude de l'œuvre et celle du parcours sont étroitement liées et doivent s'éclairer mutuellement : si l'interprétation d'une œuvre suppose en effet un travail d'analyse interne alternant l'explication de certains passages et des vues plus synthétiques et transversales, elle requiert également, pour que les élèves puissent comprendre ses enjeux et sa valeur, que soient pris en compte, dans une étude externe, les principaux éléments du contexte à la fois historique, littéraire et artistique dans lequel elle s'est écrite.

La poésie du XIXe siècle au XXIe siècle

Le programme de la classe de première s'inscrit dans la continuité de celui de la classe de seconde. L'objectif est donc de faire comprendre aux élèves par quels changements de sensibilité et d'écriture se manifestent dans la poésie le développement du romantisme et les métamorphoses esthétiques qui lui ont succédé. Dans l'étude de l'œuvre inscrite au programme, le professeur veille à mettre en évidence la quête du sens qui s'y élabore dans l'usage spécifique que le poète fait de la langue, liant profondément ses diverses propriétés : sémantique, sonore, prosodique, visuelle. Il s'attache à étudier les ressources et les effets de l'écriture et à éclairer la composition de l'œuvre. L'étude des textes composant le parcours associé et les prolongements ou groupements complémentaires attirent l'attention des élèves sur la spécificité de l'œuvre, mais aussi sur les échos entre les textes et les œuvres, de manière à construire au fil des lectures les repères essentiels qui permettent la compréhension des mouvements esthétiques dans lesquels s'inscrit la poésie.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours associé fixés par le programme ;
- la lecture cursive d'au moins un recueil appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie poétique.

Une approche culturelle ou artistique ou un groupement de textes complémentaires pourront éclairer et enrichir le corpus.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture expressive, associée notamment au travail de mémorisation, en portant une attention particulière à la restitution des valeurs rythmiques et sonores du vers ;
- l'explication de texte (la méthode est laissée au choix du professeur) ;
- l'exposé sur un mouvement littéraire et/ou sur un poète ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- l'écrit d'appropriation (association d'une image au texte et justification de cette illustration ; écriture d'invention ou d'intervention ; rédaction d'une appréciation personnelle justifiant la préférence de l'élève dans un choix de textes ou dans l'œuvre étudiée ou lue en lecture cursive ; composition d'une brève anthologie personnelle et commentaire personnel sur les textes retenus, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire :

Le professeur trouve aisément dans les arts plastiques, la musique et l'architecture des prolongements possibles à l'étude de l'œuvre et du parcours associé. Il peut, par exemple, proposer l'étude de tableaux contemporains des poètes étudiés, ou, prenant appui sur les écrits esthétiques des poètes, analyser en relation avec eux les œuvres picturales ou musicales dont ils traitent. L'existence de grands mouvements esthétiques touchant tous les arts permet, dans le cadre de la période fixée par le programme, de faire comprendre aux élèves les relations entre les arts et d'en mettre en évidence les spécificités. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

La littérature d'idées du XVIe siècle au XVIIIe siècle

L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir une culture humaniste en faisant dialoguer textes anciens et textes contemporains, afin de donner aux interrogations qui sont les leurs une profondeur et une ampleur nouvelles. La littérature d'idées contribue à forger en eux une mémoire culturelle et à développer leurs capacités de réflexion et leur esprit critique. Les textes d'idées sont étudiés dans leur développement logique et le mouvement de leur argumentation ; une attention particulière est portée aux nuances qu'ils peuvent receler. Le professeur s'attache à mettre en évidence les liens qui se nouent entre les idées, les formes et le contexte culturel, idéologique et social dans lequel elles naissent. Cette étude embrasse les champs culturels et de réflexion dont traitent les œuvres et textes étudiés, à la compréhension desquels ils sont nécessaires : littéraire, philosophique, politique, social, esthétique, éthique, scientifique, religieux, etc.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours associé fixés par le programme ;
- la lecture cursive d'au moins une œuvre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie de textes relevant de la littérature d'idées.

Une approche culturelle ou artistique ou un groupement de textes complémentaires pourront éclairer et enrichir le corpus.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- l'explication de texte (la méthode est laissée au choix du professeur) ;
- la contraction de texte ;
- l'essai ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- le commentaire ;
- la rédaction d'écrits argumentatifs de diverses formes ;
- le débat, qui suppose une préparation et une modération des échanges, ainsi qu'une répartition des rôles et peut faire l'objet d'un compte rendu écrit ;
- le discours (épidictique, judiciaire ou délibératif) ;
- l'écrit d'appropriation (compte rendu ou analyse d'un ou de plusieurs essais ou parties d'essais ; rédaction d'un article de presse sur l'un des thèmes abordés en classe ; rédaction parallèle de textes relevant de diverses formes d'argumentation ; rédaction d'une réponse argumentée à un avis, un écrit d'opinion, un texte pamphlétaire ; écriture d'intervention pour modifier la thèse d'un article d'opinion, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire :

Le professeur peut trouver un complément à l'étude de la littérature d'idées dans un travail de mise en relation de ces textes avec des représentations relevant des arts plastiques (peintures, sculptures, gravures, illustrations diverses), qu'elles soient contemporaines ou non, traitant, dans une perspective voisine ou différente, de sujets apparentés à ceux qui font l'objet de l'œuvre et du parcours associé figurant au programme. La comparaison pouvant se faire entre une œuvre appartenant à la période au programme et des œuvres ou documents relevant d'autres périodes historiques permet de faire apparaître des partis pris différents, des évolutions, des constantes, en même temps qu'elle amène les élèves à réfléchir aux différences liées aux modes de représentation et spécificités des supports et des langages. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'enseignement moral et civique. Il favorise le travail entre les disciplines et peut faire appel à la participation des professeurs documentalistes.

Le roman et le récit du Moyen Âge au XXIe siècle

En classe de seconde, les élèves ont étudié deux œuvres narratives de formes différentes dans la période du XIXe siècle à nos jours et développé leur compréhension de ce qu'est une œuvre intégrale comme telle. En classe de première, le professeur veille à préciser et à approfondir l'étude interne de l'œuvre au programme, à en varier les modalités et à la situer dans l'histoire de la littérature et dans son contexte. Veillant à expliquer comment le roman ou le récit exprime, selon une poétique spécifique, une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, il s'attache à la fois à l'étude de la représentation, à l'analyse de la narration, au système des personnages et aux valeurs qu'ils portent, ainsi qu'aux caractéristiques stylistiques de l'écriture et à la réception de l'œuvre.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours associé fixés par le programme ;
- la lecture cursive d'au moins un roman ou un récit long appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme.

Une approche culturelle ou artistique ou un groupement de textes complémentaires pourront éclairer et enrichir le corpus.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture oralisée d'extraits de formes différentes : récit, dialogue, description, commentaire du narrateur ;
- l'explication de texte (la méthode est laissée au choix du professeur) ;
- l'exposé sur une question transversale, sur une partie du récit, un personnage ou un groupe de personnages, la construction de l'intrigue, etc. ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- l'écrit d'appropriation (écriture d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'œuvre étudiée ou d'un texte appartenant au parcours associé ; résumé d'une partie du récit ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire :

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude du roman ou du récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts plastiques et aux écritures numériques contemporaines combinant texte, image et son. Il peut par exemple proposer des récits en

image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; adaptation cinématographique, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et favorise le travail interdisciplinaire et la participation des professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles locales (maisons d'écrivain, musées, cinémas, etc.). Il exploite les nombreuses ressources numériques existantes.

Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle

Dans le prolongement du travail effectué en classe de seconde, le professeur s'attache à éclairer les spécificités et les contraintes de l'écriture théâtrale et à caractériser ses évolutions en lien avec les orientations des différentes esthétiques qui en ont marqué l'histoire et avec les conditions de représentation, les attentes des publics et les contextes de réception. Dans l'étude de l'œuvre, il prête une attention particulière aux questions de structure et à la progression de l'action, à l'écriture du dialogue et à la nature des tensions qu'il révèle, aux relations entre les personnages, à la dramaturgie et aux effets de représentation qu'implique le texte. Dans la mesure du possible, il prend appui sur la programmation théâtrale ou sur des captations et veille à étayer son étude par la comparaison de différentes mises en scène de la pièce au programme.

Corpus :

- l'œuvre et le parcours associé fixés par le programme ;
- la lecture cursive d'au moins une pièce de théâtre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme.

Une approche culturelle ou artistique ou un groupement de textes complémentaires pourront éclairer et enrichir le corpus.

Exercices d'expression orale et écrite recommandés :

- la lecture expressive de scènes ou d'extraits de scène ; on s'attachera plus particulièrement à l'expression des intentions, au rythme et à l'enchaînement des répliques ;
- le jeu théâtral ;
- l'explication de texte (la méthode est laissée au choix du professeur) ;
- l'exposé sur une question transversale, sur la composition de la pièce, un ensemble de scènes, un acte, un personnage, une question de dramaturgie, de mise en scène, etc. ;
- le commentaire de texte ;
- la dissertation sur l'œuvre et le parcours associé ;
- l'écrit d'appropriation (rédaction d'une note d'intention de mise en scène ; compte rendu d'une sortie au théâtre ; écriture d'invention ou d'intervention ; comparaison entre deux mises en scène d'une scène ou d'un acte, résumé d'un acte ; transposition narrative d'une scène, d'un acte, ou du dénouement ; comparaison entre deux pièces dont l'une est à la source de l'autre sur des sujets comme la construction de l'action, le système des personnages, la tonalité dominante, l'intention de sens, etc.).

Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire :

Le professeur peut, en fonction de l'œuvre et du parcours associé, mettre en relation la pièce étudiée avec des œuvres appartenant à d'autres arts pour mieux faire comprendre aux élèves les mutations esthétiques, leurs enjeux et leurs développements spécifiques selon les différentes formes artistiques. Il peut également, par l'étude des principaux éléments de la mise en scène (espace, lumière, musique, machines, costumes, jeu des acteurs, diction,

etc.), montrer par exemple comment l'interprétation de la pièce joue de la variation de ces éléments et combien elle en est tributaire, en liant ces analyses à l'histoire des autres arts du spectacle. Le professeur fait appel, dans la mesure du possible, aux liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et peut prendre appui sur les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

III – Remédiation, approfondissement, évaluation

Les travaux approfondis et variés conduits au fil de l'année doivent permettre une approche vivante des apprentissages. Le professeur vise, dans la conception de son enseignement et dans sa mise en œuvre pédagogique, à favoriser l'engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des outils numériques peut y contribuer, notamment pour ce qui est des écrits d'appropriation et du travail de la langue.

La diversification des exercices en fonction du niveau des élèves et leur adaptation aux besoins de chacun sont nécessaires pour permettre à tous de progresser. Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager. Les ressources numériques peuvent y contribuer. En outre, elles permettent d'approfondir, d'enrichir et de diversifier les activités.

Tout au long de l'année, les évaluations, conçues pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de chaque étude. Les élèves réalisent des travaux aboutis prenant la forme des exercices suivants : commentaire de texte, dissertation, contraction de texte suivie d'un essai, en fonction de la voie, générale ou technologique.